

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/SF N° 2024 - 221

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique :	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps Ingénieurs d'Etudes n°12 BAP A " Ingénieur-e biologiste en traitement de données " est composé comme suit :
------------------	--

<u>Présidente :</u>	Mme Nathalie VIGUERIE CRHC - Inserm
<u>Experts :</u>	M. Pierre GESTRAUD IR - Institut Curie M. Samuel GRANJEAUD IRHC - Inserm
<u>Représentante :</u>	Mme Claudine IRLLES MCF - Université Sorbonne Paris Nord
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	Mme Meriem GARFA IR - Inserm

Fait à Paris, le 25 juillet 2024

Pour le Président-directeur général,

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines